

## Décision VI/3-II/3

### Décisions et déclaration adoptées conjointement par la Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

#### Adoption du plan de travail

*La Réunion des Parties à la Convention et la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, réunies en session conjointe,*

*Rappelant* le paragraphe 2 f) de l'article 11 de la Convention qui spécifie que la Réunion des Parties à la Convention entreprend toute autre action qui peut se révéler nécessaire aux fins de la Convention,

*Rappelant également* le paragraphe 4 f) de l'article 14 du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, qui spécifie que la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole entreprend toute autre action, notamment sous la forme d'initiatives conjointes au titre du Protocole et de la Convention, qui peut se révéler nécessaire à la réalisation des objectifs du Protocole,

*Considérant* qu'il est indispensable que les Parties à la Convention et au Protocole s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent au titre de ces traités,

*Considérant également* que les Parties à la Convention et au Protocole doivent prendre des mesures pour appliquer la Convention et le Protocole, respectivement, avec le maximum d'efficacité de façon à obtenir concrètement les meilleurs résultats possibles,

*Notant avec appréciation* les travaux des plus utiles réalisés au titre du plan de travail adopté à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (décision V/9-I/9) et, en particulier:

a) Les mesures prises par les Parties et les non-Parties afin de garantir que leurs mécanismes d'évaluation de l'impact sur l'environnement soient conformes aux dispositions de la Convention et du Protocole et d'en rendre compte;

b) Les ateliers et projets pilotes sur la coopération sous-régionale et le renforcement des capacités pour l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE) organisés par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Arménie, du Bélarus, de l'Estonie, de la Pologne et de l'Ukraine;

c) Les séminaires sur l'échange de bonnes pratiques organisés par les Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique, de la Finlande, de la Pologne et de la Suède ainsi que par la Commission européenne, l'International Association for Impact Assessment (IAIA) et la Présidente du Comité d'application;

*Notant également avec appréciation* les financements substantiels recueillis par le secrétariat pour permettre la mise en œuvre des activités inscrites au plan de travail, en particulier dans les pays d'Europe orientale et le Caucase,

*Conscientes* de ce que plusieurs activités de coopération sous-régionale et de renforcement des capacités inscrites au plan de travail ne sont plus demandées ou ont été renvoyées à la prochaine période intersessions par les pays qui les avaient proposées,

*Notant avec satisfaction* que les activités prévues dans le plan de travail adopté à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à l'exception de celles qui ont été annulées, ont été achevées à 68 % environ (soit 100 % des activités relevant de la priorité 1, 94 % des activités relevant de la priorité 2 et 48 % des activités relevant de la priorité 3<sup>1</sup>,

*Notant aussi avec satisfaction* que l'exécution d'environ 92 % des autres activités prévues dans le plan de travail est en cours ou en préparation et sera achevée dans la prochaine période intersessions,

*Notant avec préoccupation* que des fonds relativement limités sont disponibles pour appuyer la mise en œuvre des activités inscrites au plan de travail dans les pays d'Asie centrale,

*Désireuses* d'établir des plans de travail intersessions réalistes au titre de la Convention et du Protocole en garantissant à l'avance le financement des activités inscrites dans le plan de travail,

1. *Décident* que les activités pour lesquelles aucun financement n'a été identifié ne devraient pas être incluses dans le plan de travail mais devraient figurer sur une liste d'attente jusqu'à ce qu'un financement approprié soit disponible;

2. *Adoptent* le plan de travail et la liste des activités en attente pour la période allant jusqu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la présente décision;

3. *Suggèrent* que les pays chefs de file chargés de mener à bien les activités pertinentes se consultent pour que chacun tire parti de l'expérience des autres et évite les chevauchements inutiles;

4. *Engagent* les Parties et invitent les non-Parties à organiser et à accueillir des séminaires, ateliers et réunions, et à y participer activement afin de faciliter l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions;

5. *Invitent* tous les organes et organismes compétents, qu'ils soient nationaux ou internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, et, selon qu'il convient, les chercheurs, les entreprises commerciales, les concepteurs, les consultants et autres entités commerciales, à participer activement aux activités prévues dans le plan de travail;

6. *Invitent* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) à continuer d'appuyer les travaux menés au titre de la Convention et du Protocole en promouvant les activités prévues dans le plan de travail, en fournissant la documentation officielle pour ces activités et en assurant la publication de leurs résultats dans les trois langues officielles de la CEE, selon qu'il convient. Les publications destinées à une diffusion mondiale devront être traitées et traduites par les services de conférence des Nations Unies dans les six langues officielles de l'Organisation;

7. *Décident* que, durant la période intersessions, le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de l'évaluation stratégique environnementale devra se réunir au printemps 2015, au printemps 2016 et à la fin de 2016, et que le Comité d'application devra tenir en tout huit sessions, se réunissant deux à trois fois par an, au printemps, à l'automne et en hiver;

---

<sup>1</sup> Les activités inscrites au budget adopté par la Convention et le Protocole pour la période allant jusqu'à la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention et la première session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, reproduit dans l'annexe I à la décision V/10-I/10, se sont vu attribuer les ordres de priorité 1 et 2. Les autres activités prévues au plan de travail qui étaient financées dans la mesure du possible par des contributions réservées des Parties ou sous forme de financement de projets se sont vu attribuer l'ordre de priorité 3.

8. *Demandent* au secrétariat d'établir les ordres du jour provisoires et autres documents officiels en prévision des réunions évoquées au paragraphe 7 ci-dessus et de rédiger des rapports à l'issue de ces dernières, en veillant à ce que tous ces documents soient publiés dans les trois langues officielles de la CEE.

## Annexe I

**Plan de travail pour l'application de la Convention et de son Protocole au cours de la période allant jusqu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole**

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
<b>Respect des dispositions et application de la Convention et du Protocole</b>  Renforcer l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions	1. Examen par le Comité des communications reçues à propos du respect des dispositions	Activité exécutée par le Comité d'application, avec le concours du secrétariat	Recommandations relatives aux communications sur le respect des dispositions	2014-2017, à présenter à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	La plupart des dépenses sont comprises dans les dépenses du Comité d'application et du secrétariat. Les autres dépenses sont indiquées ci-dessous.  Financement éventuellement nécessaire pour la traduction des communications (10 000 dollars prévus au budget) <sup>a</sup>
	2. Rapport sur les activités du Comité à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	Activité exécutée par le Comité d'application, avec le concours du secrétariat	Rapports sur les réunions du Comité et rapport de synthèse à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	2014-2017, à présenter à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	–

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	3. Si nécessaire, examen de la structure, des fonctions et du Règlement intérieur du Comité	Activité exécutée par le Comité d'application, avec le concours du secrétariat	Révision éventuelle de la structure, des fonctions et du Règlement intérieur du Comité	2014-2017, à présenter à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	–
	4. Examen des conclusions du quatrième examen de l'application de la Convention et du premier examen de l'application du Protocole	Activité exécutée par le Comité d'application, avec le concours du secrétariat	Récapitulatif des questions relatives au respect des obligations révélées par le quatrième examen de l'application de la Convention et le premier examen de l'application du Protocole	Pour la fin de 2014	–
	5. Modification des questionnaires en vue de l'établissement du rapport relatif à l'application de la Convention et, s'il y a lieu, du Protocole en 2013-2015	Activité exécutée par le Comité d'application, avec le concours du secrétariat et, s'il y a lieu, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)	Questionnaires modifiés	Présentation des projets de questionnaires modifiés au Groupe de travail en 2015	–
	6. Distribution du questionnaire aux Parties à la Convention et au Protocole pour qu'elles le remplissent et le renvoient	Activité exécutée par le secrétariat	Questionnaires remplis	Publication des questionnaires, l'un pour la fin octobre 2015 et l'autre pour la fin décembre 2015  Renvoi des questionnaires, l'un pour la fin février 2016 et l'autre pour la fin avril 2016	–

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	7. Préparation des projets d'examen de l'application de la Convention et du Protocole	Activité exécutée par le secrétariat	Projet de cinquième examen de l'application de la Convention et projet de deuxième examen de l'application du Protocole à soumettre au Comité d'application, au Groupe de travail, à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	Présentation des projets d'examen au Comité et au Groupe de travail à l'automne 2016 ainsi qu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et à la troisième session de la Réunion des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole	Nécessite le recours à des consultants extérieurs et la traduction des rapports nationaux (25 000 dollars prévus au budget) <sup>a</sup>
	8. Examens de la législation, des procédures et de la pratique, et assistance technique pour l'élaboration de la législation, afin de renforcer l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions par les Parties. Activités menées à l'initiative du Comité d'application ou à la demande des Parties elles-mêmes, comme suit:  a) Études de cas par pays, comportant une période d'examen de la législation nationale dans le pays même et s'appuyant sur les études précédemment	Activités exécutées par un ou plusieurs consultants extérieurs, avec le concours du secrétariat et, s'il y a lieu, de l'OMS. Supervisées par des membres du Comité (si les activités font suite à une initiative du Comité)	Recommandations concernant le renforcement des capacités, y compris la modification de la législation, des procédures et des mécanismes institutionnels	Arrêté par le Comité d'application et la Partie concernée	Dépenses: environ 25 000 dollars par étude, plus les contributions en nature des Parties qui fournissent des experts et celles des pays visés (pour les besoins de l'interprétation)

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	réalisées comme suite à la décision IV/2. Une aide conjointe pourrait être apportée aux Parties connaissant des problèmes similaires:				
	i) Conseils techniques à l'Arménie concernant l'amélioration de la législation aux fins de l'application du Protocole et conseils pour la rédaction des amendements et des textes de loi nécessaires;			2014-2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	ii) Conseils et assistance techniques au Kirghizistan pour améliorer sa législation et son cadre institutionnel aux fins de l'application de la Convention;	Activités exécutées par un consultant extérieur et le Groupe national d'experts de l'EIE	Projet de loi sur l'EIE	2014	Financement de la Suisse (environ 25 000 dollars)
	iii) Conseils techniques à l'Azerbaïdjan pour améliorer sa législation aux fins de l'application de la Convention;	Activités exécutées par un consultant extérieur	Projet de règlement d'application	2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	b) Synthèse sous-régionale fondée sur les examens des législations relatives à l'EIE et à l'ESE ainsi que sur les informations recueillies	Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine	Élaboration et diffusion de la synthèse sous-régionale des dispositifs EIE et ESE	2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	lors de l'élaboration de directives générales concernant le renforcement de la compatibilité entre la Convention et l'évaluation environnementale dans le cadre de l'expérience de l'État considéré en matière écologique.	Activités exécutées par un ou plusieurs consultants extérieurs, avec le concours du secrétariat			
	9. Assistance législative en vue de l'adhésion:	Activités exécutées par un ou plusieurs consultants extérieurs, avec le concours du secrétariat	Recommandations adressées au pays concernant le renforcement des capacités, y compris la modification de la législation, des procédures et des mécanismes institutionnels		
	a) Conseils techniques à l'Azerbaïdjan pour l'amélioration de la législation aux fins de l'application du Protocole et conseils pour la rédaction des amendements nécessaires;			2014	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	b) Assistance technique au Bélarus dans la rédaction de textes de loi devant permettre l'application du Protocole (à partir d'un réexamen de la législation existante)			2014-2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>



<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	c) Assistance technique à la Géorgie dans la rédaction de textes de loi devant permettre l'application de la Convention et du Protocole (à partir d'un réexamen de la législation existante);			2014-2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	d) Conseils techniques au Kazakhstan pour l'amélioration de sa législation aux fins de l'application du Protocole et conseils pour la rédaction des amendements nécessaires;			2015-2017	Financement UE pour le Kazakhstan <sup>c</sup>
	e) Conseils techniques à la Fédération de Russie.	Selon indications de la Fédération de Russie		2015	Financement provenant de la Suède (environ 28 000 dollars) (report)
10. Affichage sur le site Web de l'ensemble des conclusions et avis du Comité concernant la Convention et le Protocole		Activité exécutée par le secrétariat	Mise en ligne des conclusions et avis du Comité	Mises à jour annuelles	–

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	11. Alignement des versions du Protocole faisant foi dans les différentes langues et des deux amendements à la Convention: a) Détection et examen des divergences; b) Élaboration de propositions visant à remédier aux divergences (par des corrections ou des modifications).	Organisation par le secrétariat d'un examen confié aux éditeurs de l'ONU, à l'Équipe spéciale et au Groupe de travail en vue d'étudier les divergences détectées et d'élaborer des propositions	Propositions d'alignement du texte du Protocole dans les différentes langues	2015	–
	12. Élaboration d'orientations concernant l'application de la Convention (fondées sur l'avis du Comité d'application)	Activités exécutées par un ou plusieurs consultants extérieurs, avec le concours du secrétariat et, si nécessaire, du Comité d'exécution et du Groupe de travail de l'EIE et de l'ESE	Document d'orientation	2015-2016	Fonds de la BEI pour financer le travail d'un consultant (10 000 dollars)
	13. Mise au point et mise à jour des principes directeurs sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontière à l'intention des pays d'Asie centrale	Pays chef de file: Kirghizistan Ateliers régionaux pour l'examen et la mise à jour des principes directeurs	Principes directeurs sur l'EIE pour les pays d'Asie centrale	2015-2016	Financement de la Suisse en 2015 (25 000 dollars) et 2016 (10 000 dollars) pour des consultants extérieurs et nationaux et l'organisation de deux ateliers au maximum

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	14. Élaboration d'un clip vidéo destiné à vanter les avantages de la Convention et du Protocole en Europe orientale et dans le Caucase	Élaboration d'un projet de scénario par le secrétariat; examen dudit projet par le Bureau et le Groupe de travail et production du clip vidéo par un contractant extérieur	Vidéo clip d'une durée de 1 à 3 minute(s)	2015-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	<p><b>Coopération sous-régionale et renforcement des capacités en vue de développer les contacts entre les Parties et des tiers, y compris des États n'appartenant pas à la région de la CEE</b></p> <p>Améliorer et développer l'application de la Convention et du Protocole dans les sous-régions</p>		<p>Pour toutes les sous-régions:</p> <p>a) Évaluation éventuelle des conseils fournis;</p> <p>b) Éventuellement, conseils au sujet de questions sous-régionales telles que la participation du public et le rôle des ONG;</p> <p>c) Position commune au sujet d'éléments en rapport avec l'application et accords multilatéraux éventuels.</p>		<p>Dans la mesure du possible, les participants prennent en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement, tandis que le pays hôte assume les frais afférents à l'organisation et aux locaux sous la forme de contributions en nature (environ 5 000 à 20 000 dollars par atelier).</p>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
Promouvoir la coopération dans toutes les sous-régions.  Accroître les compétences professionnelles des agents de l'État et sensibiliser davantage le public, y compris les ONG, ainsi que les agents de l'État à tous les échelons de l'administration aux ESE et aux EIE dans un contexte transfrontière ainsi qu'à l'application de la Convention et de son Protocole.	<b>Sous-région de l'Europe du Sud-Est</b>  1. Un ou plusieurs atelier(s) sur l'application de la Convention, du Protocole et de l'Accord de Bucarest dans la sous-région: atelier destiné à la préparation de la première réunion des Parties à l'Accord	Pays chef de file: Roumanie	Rapports sur les ateliers et éventuellement rapports sur des questions spécifiques	2015	Financement par des donateurs/ contributions en nature
	<b>Sous-région méditerranéenne, y compris mer Adriatique</b>  2. Activité reportée. Atelier pour la Méditerranée	Pays chef de file: Maroc, avec l'appui d'autres pays intéressés	Rapport sur l'atelier	2015	Financement largement disponible (20 000 dollars)
Renforcement de la coordination entre les secrétariats des traités relatifs à l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	<b>Sous-région de la mer Baltique</b>  3. Tenue de trois réunions consacrées à:  a) ESE pour les programmes de mesures ressortissant à la directive-cadre UE sur la stratégie marine (art. 13) et expérience des projets transfrontière à grande échelle;	Pays chefs de file: Allemagne, Lettonie et Lituanie	Rapports sur les ateliers et rapports éventuels sur des questions spécifiques	a) 2014 en Allemagne b) 2015 en Lituanie c) 2016 en Lettonie	En nature

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	<p>b) i) Évaluation et réduction de l'impact transfrontière sur les cours d'eau transfrontières et les lacs internationaux dans le contexte de la Convention d'Espoo, du Protocole ESE et de la Convention d'Helsinki;</p> <p>ii) Participation effective du public à l'ESE/EIE dans le contexte de la Convention d'Espoo, du Protocole ESE et de la Convention d'Aarhus;</p> <p>c) (thèmes à déterminer par le pays chef de file).</p> <p><b>Europe orientale, Caucase et Asie centrale</b></p>				<p>Nécessite des contributions des donateurs et/ou des contributions en nature des pays bénéficiaires</p>
	<p>4. Séminaires sous-régionaux de coordination et d'échange, pour mettre en commun les réussites, les défis, les solutions et les expériences ainsi que les résultats des activités de renforcement</p>	<p>Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Ukraine</p>	<p>Diffusion des résultats des séminaires: tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale</p>		

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	des capacités concernant l'ESE et l'EIE; diffusion des résultats des séminaires dans tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, y compris auprès du public et des ONG. Les séminaires pourront être centrés sur un ou plusieurs défis soulevés par la mise en œuvre de l'ESE ou de l'EIE (par exemple, participation du public; surveillance; coopération/consultations interministérielles) ou sur un secteur (énergie, extraction minière, etc.) Les pays devront proposer des thèmes/sujets pour les séminaires:				
	a) Expérience pratique de l'application de l'ESE à divers plans et programmes dans les pays de l'UE, comparaison des cadres juridiques, institutionnels et de procédure;	République tchèque		Automne 2014	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	b) Leçons tirées des examens nationaux des cadres juridiques et institutionnels pour l'application de l'EIE et de l'ESE;	Géorgie		2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	c) Leçons tirées des projets pilotes d'ESE en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine.	Ukraine		2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	5. Activités conjointes de développement des capacités menées avec le secrétariat de la Convention d'Aarhus pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie concernant la participation du public au processus décisionnel, notamment pour renforcer les capacités des centres nationaux Aarhus et du Réseau régional de centres Aarhus dans le cadre des processus EIE et ESE. S'appuyer sur les Recommandations concernant les bonnes pratiques en matière de participation du public à l'ESE et les Directives générales concernant le renforcement de la compatibilité systémique	Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, implication des centres Aarhus de ces pays, avec le concours de l'OSCE et les contributions des secrétariats de la Convention d'Aarhus et de la Convention sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo)	Matériels de renforcement des capacités et de formation	2015-2016 (à confirmer)	Financement provenant de l'Initiative environnement et sécurité
	a) Élaboration et compilation de matériels pour le renforcement des capacités;				

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	b) Ateliers de formation régionaux et sous-régionaux.				
<b>Échange de bonnes pratiques</b> Mise en commun des connaissances et de l'expérience pour ce qui est de la législation permettant d'appliquer la Convention et le Protocole, avec pour conséquence une amélioration de la législation nationale et de l'application	1. Ateliers ou séminaires d'une demi-journée dans le cadre des réunions du Groupe de travail consacrés à:		Chaque séminaire ou atelier donne lieu à un document clair et concis fournissant des conseils sur les principaux problèmes identifiés en rapport avec le thème examiné.		Les dépenses (orateurs, élaboration et traduction de matériels, etc.) seront prises en charge par les pays chefs de file sous la forme de contributions en nature, dans la mesure du possible (environ 10 000 dollars par séminaire).
Amélioration de la mise en œuvre et de l'application de la Convention et du Protocole grâce à l'expérience d'autres Parties	a) Analyse des projets a posteriori;	Pays chef de file: Bélarus, en coopération avec l'Ukraine		2015	En nature, et financement partiel par le programme EaP-GREEN de l'UE pour les dépenses afférentes aux orateurs
Activités de sensibilisation à la Convention, à ses amendements et à sa ratification	b) Application mondiale de la Convention et du Protocole: attention particulière portée aux pays non membres de la CEE et aux institutions financières internationales	Organisation chef de file: BEI		2016	En nature. (Les frais de voyage des pays non membres de la CEE devraient être couverts par le budget.)



<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	2. Élaboration de recommandations portant sur les bonnes pratiques en vue de l'application de la Convention aux activités liées à l'énergie nucléaire	Consultants extérieurs engagés sur la base d'un mandat convenu et placés sous la supervision d'un groupe de rédaction comprenant l'Allemagne, l'Autriche, le Bélarus, la Commission européenne, Eco forum européen, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Pologne et l'Ukraine, avec l'appui du secrétariat.	Recommandations de bonnes pratiques pour adoption par la Réunion des Parties à la Convention à sa septième session et par la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole à sa troisième session	2015-2016	En nature. Besoin de consultants pour la rédaction (10 000 à 20 000 dollars)  Cofinancement de l'Autriche (5 000 dollars) et du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
<b>Promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur l'ESE</b>		Chef de file: secrétariat, en coopération avec les pays concernés	Ratifications et autres produits indiqués ci-dessous	2014-2017	
Ratification, mise en œuvre intégrale du point de vue juridique et application concrète du Protocole  Développement des compétences professionnelles des agents de l'État et sensibilisation accrue du public, y compris des ONG, ainsi que des agents de l'État à	1. Élaboration de fiches d'information portant sur l'application de l'ESE, par exemple sur la reconversion industrielle et les programmes d'investissement ou les pratiques agricoles durables	Chefs de file: toutes les Parties et notamment l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, ainsi que le secrétariat, en coopération avec le PNUE.  (La Partie chargée d'une fiche d'information sera responsable de sa présentation.)	Fiches d'information	2014-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup> (pour la traduction et la publication)

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
tous les échelons de l'administration au sujet de l'ESE et de l'application du Protocole					
Développement des échanges d'informations et de données d'expérience concernant l'application du Protocole	2. Élaboration de brochures informelles de deux pages consacrées aux principales questions en rapport avec les aspects pratiques de l'ESE	Organisation chef de file: IAIA, avec l'appui de l'OMS, d'experts de l'ESE, d'experts de la santé et du secrétariat	Brochures informelles sur les principales questions	Activité permanente	En nature
	3. Ateliers, notamment de formation, sur l'application du Protocole pour les pays de la région de la CEE et d'autres Parties au Protocole, en particulier des pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale:	Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova et Ukraine	Rapports sur les ateliers et les formations	À préciser par les pays	
	a) Un atelier de formation au niveau national, un atelier de formation au niveau local;	Arménie		2015-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	b) Deux ateliers de formation au niveau national, deux ateliers de formation au niveau local;	Azerbaïdjan		2014-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	c) Un atelier de formation au niveau national;	Bélarus		2015-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	d) Un atelier de formation au niveau national;	Géorgie		2014-2015	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	e) Deux ateliers de formation au niveau national, deux ateliers de formation au niveau local;	République de Moldova		2014-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	f) Un atelier de formation au niveau national, un atelier de formation au niveau local;	Kazakhstan		2015-2017	Financement UE pour le Kazakhstan <sup>c</sup>
	g) Un atelier de formation au niveau national, deux ateliers de formation au niveau local.	Ukraine		2015-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE <sup>b</sup>
	4. Documents nationaux d'orientation sur l'ESE	Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova et Ukraine	Publication d'un document d'orientation par pays	2015-2016	Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE, et de l'UE pour le Kazakhstan <sup>c</sup>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
	5. ESE pilotes dans certains pays et certains secteurs	Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine, en collaboration avec le PNUE et l'OMS, le cas échéant	Rapports sur les projets		a) à e) Financement provenant du programme EaP-GREEN de l'UE f) Financement de l'UE pour le Kazakhstan <sup>c</sup>
		a) Arménie		a) 2014-2015	
		b) Azerbaïdjan		b) 2014-2015	
		c) Géorgie		c) 2014-2015	
		d) République de Moldova		d) 2014-2015	
		e) Ukraine		e) 2015-2016	
		f) Kazakhstan		f) 2016-2017	

*Abréviations:* BEI = Banque européenne d'investissement; CEE = Commission économique pour l'Europe; EIE = évaluation de l'impact sur l'environnement; ESE = évaluation stratégique environnementale; IAIA = International Association for Impact Assessment; OMS = Organisation mondiale de la Santé; ONG = organisation non gouvernementale; OSCE = Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe; PNUE = Programme des Nations Unies pour l'environnement; UE = Union européenne.

<sup>a</sup> Le financement des activités prévues au budget de la Convention et du Protocole pour la période allant jusqu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, tel qu'indiqué à l'annexe I à la décision VI/4-II/4, sera subordonné au versement de fonds suffisants par les Parties sous forme de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Convention.

<sup>b</sup> «Écologisation des économies dans les pays de la zone Voisinage-Est» (EaP-GREEN), projet régional en multipartenariat financé par l'Union européenne. Financement sous réserve des procédures applicables au projet.

<sup>c</sup> «Appui au Kazakhstan pour l'écologisation de son économie», projet en multipartenariat financé par l'Union européenne pour 2015-2018 (à confirmer).

## Annexe II

### Liste des activités à financer pour l'application de la Convention et de son Protocole au cours de la période allant jusqu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
<p><b>Respect des dispositions et application de la Convention et du Protocole</b></p> <p>Renforcer l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions</p>	<p>1. Examen de la législation, des procédures et de la pratique, et assistance technique pour l'élaboration de la législation, afin de renforcer l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions par les Parties. Activités menées à l'initiative du Comité d'application ou à la demande des Parties elles-mêmes, comme suit:</p> <p>a) Examens propres à chaque pays, y compris une période consacrée à l'examen de la législation nationale dans le pays, sur la base d'examens antérieurs, en application de la décision IV/2. Les Parties faisant l'expérience de problèmes similaires pourront recevoir une assistance conjointe;</p>	<p>Activités exécutées par un ou plusieurs consultant(s) extérieur(s), avec le concours du secrétariat</p>	<p>Recommandations au pays sur le renforcement des capacités, y compris les amendements à la législation, aux procédures et aux mécanismes institutionnels</p>		

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
<p><b>Coopération sous-régionale et renforcement des capacités en vue de développer les contacts entre les Parties et des tiers, y compris des États n'appartenant pas à la région de la CEE</b></p> <p>Améliorer et développer l'application de la Convention et du Protocole dans les sous-régions</p> <p>Promouvoir la coopération dans toutes les sous-régions</p>	<p>b) Conseils techniques consécutifs à une éventuelle initiative du Comité (selon décision du Comité d'application);</p> <p>2. Assistance législative en vue de l'adhésion: Conseils techniques à l'Ouzbékistan pour revoir sa législation nationale en vue de l'application du Protocole et pour proposer des amendements.</p>			2016-2017	<p>Les fonds devant permettre jusqu'à deux examens sont inscrits au budget<sup>4</sup>.</p>
			<p>Pour toutes les sous-régions:</p> <p>a) Évaluation éventuelle des conseils fournis;</p> <p>b) Éventuellement, conseils au sujet de questions sous-régionales telles que la participation du public et le rôle des ONG;</p> <p>c) Position commune au sujet d'éléments en rapport avec l'application et accords multilatéraux éventuels.</p>		<p>Les participants prennent en charge leurs frais de déplacement et d'hébergement, tandis que le pays hôte assume les frais afférents à l'organisation et aux locaux sous la forme de contributions en nature (environ 5 000 à 20 000 dollars par atelier).</p>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
Accroître les compétences professionnelles des agents de l'État et sensibiliser davantage le public, y compris les ONG, ainsi que les agents de l'État à tous les échelons de l'administration au ESE et au EIE dans un contexte transfrontière ainsi qu'à l'application de la Convention et de son Protocole	<p><b>Sous-région de l'Europe du Sud-Est</b></p> <p>1. Un ou plusieurs ateliers sur l'application de la Convention, du Protocole et de l'Accord de Bucarest dans la sous-région</p> <p>a) Atelier</p> <p>b) Première Réunion des Parties à l'Accord de Bucarest</p>	<p>Pays chefs de file: Croatie et Slovaquie</p> <p>a) Croatie en coopération avec la Slovaquie</p> <p>b) Roumanie</p>	<p>Rapports des ateliers et éventuellement rapports sur des questions spécifiques</p>	<p>a) 2015</p> <p>b) Fin 2015</p>	<p>Nécessité éventuelle d'un financement par des donateurs/des contributions en nature (par exemple, projet)</p> <p>a) Pas encore de financement confirmé</p> <p>b) Pas encore de financement confirmé</p>
Renforcement de la coordination entre les secrétariats des traités relatifs à l'environnement en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale	<p><b>Sous-région méditerranéenne, y compris mer Adriatique</b></p> <p>2. <i>Activité reportée:</i> Atelier concernant l'application pratique de la Convention sur la base des résultats des ateliers précédents</p>	<p>Pays chef de file: Italie, à confirmer</p>	<p>Rapports sur les ateliers et éventuellement rapports sur des questions spécifiques</p>	<p>2014-2015</p>	<p>Financement en nature</p>

<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
<p><b>Échange de bonnes pratiques</b></p> <p>Mise en commun des connaissances et de l'expérience pour ce qui est de la législation permettant d'appliquer la Convention et le Protocole, avec pour conséquence une amélioration de la législation nationale et de l'application</p> <p>Amélioration de la mise en œuvre et de l'application de la Convention et du Protocole en s'appuyant sur l'expérience d'autres Parties</p> <p>Activités de sensibilisation à la Convention, à ses amendements et à sa ratification</p>	<p>Ateliers ou séminaires d'une demi-journée dans le cadre des réunions du Groupe de travail consacrées à:</p> <p>Un sujet en rapport avec l'ESE (par exemple sur la base des «FasTips» de l'IAIA).</p>	<p>Organisation chef de file: IAIA</p> <p>Demandé par le Tadjikistan</p>	<p>Chaque séminaire ou atelier donne lieu à un document clair et concis fournissant des conseils sur les principaux problèmes identifiés en rapport avec le thème examiné.</p>	<p>2016</p> <p>2015-2016</p>	<p>Les dépenses (orateurs, élaboration et traduction de matériel, etc.) seront prises en charge par les pays chefs de file sous la forme de contributions en nature, dans la mesure du possible (environ 10 000 dollars par séminaire).</p> <p>(Participation de pays en transition, d'ONG et de pays n'appartenant pas à la région de la CEE)</p> <p>Contribution en nature et partiellement en espèces, grâce à des fonds du programme EaP-GREEN de l'UE destinés à couvrir les frais des orateurs<sup>b</sup></p> <p>Financement nécessaire (de 80 000 à 100 000 dollars)</p>
<p><b>Promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur l'ESE</b></p> <p>Ratification, mise au point intégrale</p>	<p>ESE pilotes dans certains pays, dans certains secteurs</p>	<p>Demandé par le Tadjikistan</p>			



<i>Objectifs des activités</i>	<i>Méthode de travail (activités subsidiaires)</i>	<i>Dispositions concernant l'organisation</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Budget</i>
du point de vue juridique et application concrète du Protocole	Développement des compétences professionnelles des agents de l'État et sensibilisation accrue du public, y compris des ONG, ainsi que des agents de l'État à tous les échelons de l'administration au sujet de l'ESE et de l'application du Protocole				
Développement des échanges d'informations et de données d'expérience concernant l'application du Protocole					

*Abréviations:* CEE = Commission économique pour l'Europe; EIE = évaluation de l'impact sur l'environnement; ESE = évaluation stratégique environnementale; IAIA = International Association for Impact Assessment; ONG = organisation non gouvernementale; UE = Union européenne.

<sup>a</sup> Le financement des activités prévues au budget de la Convention et du Protocole pour la période allant jusqu'à la septième session de la Réunion des Parties à la Convention et la troisième session de la Réunion des Parties à la Convention agissant comme réunion des Parties au Protocole, tel qu'indiqué à l'annexe I à la décision VI/4-II/4, sera subordonné au versement de fonds suffisants par les Parties sous forme de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Convention.

<sup>b</sup> «Écologisation des économies dans les pays de la zone Voisinage-Est» (EaP-GREEN), projet régional en multipartenariat financé par l'Union européenne. Financement sous réserve des procédures applicables au projet.